

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
TÉTSAVÉ
SAMEDI 20 FÉVRIER 2016
11 ADAR I 5776

49^e année

22

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Adar : prenons de la hauteur !

Le calendrier juif est loin d'être un simple instrument permettant le suivi du déroulement du temps. Certes, il exerce aussi cette fonction, loin d'être anodine. Toutefois, son avancée éclaire aussi le champ de notre vie et lui apporte son sens particulier au fil des périodes successives. Et nous vivons à présent au cœur du mois d'Adar I. Bien sûr, et cela a d'ores et déjà été abondamment dit, nous aurons cette année deux mois de Adar et celui qui a commencé n'est que le premier. C'est dire que la fête de Pourim et toutes les réjouissances qui l'accompagnent n'arriveront que dans un mois. Cela signifierait-il que ce mois-ci n'est marqué par rien de remarquable, qu'il se contente de laisser passer ses jours comme une attente ?

Il est clair qu'une telle approche serait profondément erronée car elle retirerait à la période toute tonalité spécifique. Or, rien n'existe en ce monde qui ne soit pas porteur d'un enseignement précieux, d'une puissance qui lui est propre, faute de quoi rien ne justifierait sa simple existence. Le mois d'Adar I, même s'il paraît n'être qu'une sorte de répétition avant la grande première

à venir, porte déjà en lui l'infini pouvoir de la joie. Le Talmud enseigne : «Quand entre Adar, on multiplie la joie.» Cette sentence ne s'applique pas qu'au second Adar, elle est de pleine actualité dès le premier. Cela signifie que, dès à présent, nous avançons de degré en degré jusqu'à la plus haute des allégresses telle qu'elle s'exprimera le jour de Pourim.

Et ce sentiment est indispensable. Parfois, lorsqu'on regarde le monde autour de soi, on peut se dire que nos actions pèsent de bien peu de poids sur son devenir. On pourrait penser que rien n'incite à l'optimisme. Mais de la joie, il est dit justement qu'elle brise les barrières et que sa seule présence est en soi un facteur de victoire. Il faut donc à présent savoir ressentir qu'un nouveau temps a commencé, qu'il nous entraîne dans ses avancées et que, dans son mouvement, nous pouvons réaliser des prodiges, pour nous-mêmes, ceux qui nous entourent et, plus largement, le monde tout entier. Allons, Adar est là, multiplié par deux cette année et donc pour de presque soixante jours. Puissent notre désir, notre volonté et nos efforts se hisser à sa hauteur.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Tétsavé

Résumé

Dieu enjoint à Moché de recevoir des Enfants d'Israël de l'huile d'olive pure afin d'alimenter la «flamme éternelle» de la ménorah qu'Aaron doit allumer chaque jour, «du soir jusqu'au matin». Sont décrits également les habits sacerdotaux que doivent porter les Cohanim (prêtres) durant leur service dans le Sanctuaire. Puis la Paracha donne les instructions détaillées de Dieu concernant les sept jours d'initiation à la prêtrise d'Aaron et de ses quatre fils, Nadav, Avihou, Elazar et Itamar, et prescrit la fabrication de l'autel d'or sur lequel seront brûlés les encens.

Le début et la fin de la Paracha mentionnent tous deux l'allumage de la ménorah dans le Sanctuaire. Il est significatif d'observer qu'en conclusion de la lecture de la Torah, l'allumage de la ménorah est associé avec l'offrande d'encens : «Aaron brûlera des encens chaque matin quand il nettoie les lampes. Et il brûlera des encens le soir quand il allume les lampes».

Comme cela a souvent été mentionné, l'utilisation du mot *betó'ham* (en eux) dans le verset : «Et vous Me ferez un Sanctuaire et Je résiderai en eux» implique que Dieu réside, non seulement dans les sanctuaires matériels et les Temples que les Juifs ont construits, mais également dans le sanctuaire spirituel qui existe dans le cœur de chaque Juif.

De la même façon, chacune des tâches accomplies dans le Sanctuaire a son équivalent dans notre service divin.

La pertinence de l'allumage de la ménorah et du fait d'apporter des encens, dans le contexte qui précède, peut être saisie en analysant leur place dans la Paracha *Tétsavé*, presque exclusive-

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat TÉTSAVÉ

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 17h 58 • Sortie 19h 07

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	18.17	Marseille	17.55	Nice	17.47
Grenoble	17.51	Montpellier	18.01	Rouen	18.02
Lille	17.52	Nancy	17.43	Strasbourg	17.37
Lyon	17.54	Nantes	18.17	Toulouse	18.11

à partir du dimanche 14 février 2016

Heure limite du Chema : 10h 33 Pose des Téfilines : 6h 59
Fin Kidouch Levana : nuit du lundi 22 au mardi 23 février - 14 Adar I à 3h 9mn



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



ment consacrée au concept de la pré-trise. Cette Paracha décrit longuement les habits sacerdotaux et les sacrifices apportés par les prêtres lors de leur initiation.

En fait, la mention de ces services, dans cette Paracha précisément, est problématique. Il aurait semblé plus approprié d'évoquer l'allumage de la *ménorah* dans la Paracha *Terouma* qui en décrit la structure. Par le même biais, la description de la fabrication de l'autel pour les encens et leur offrande auraient dû également être incluses dans cette Paracha, avec la description de l'Arche Sainte, de la *ménorah*, de la Table des Pains, de l'autel extérieur et des autres éléments du Sanctuaire.

Ces interrogations peuvent être ainsi résolues : l'autel des encens et ses offrandes sont mentionnés, comme l'élément final de la construction du Sanctuaire et des préparatifs au service, pour mettre l'accent sur leur importance unique. En fait, nous observons que la Présence Divine ne reposa pas dans le Sanctuaire avant que ne soit apportée l'offrande des encens.

Quelle est la raison de ce statut particulier ? Nos Sages expliquent que les sacrifices offerts sur l'autel dans la cour du Sanctuaire sont relatifs au corps du Juif alors que l'offrande des encens apportée sur l'autel intérieur est liée à l'âme du Juif.

Ce concept apparaît également dans les noms hébreux utilisés pour décrire les différentes offrandes. Le mot hébreu pour «sacrifice» est *korbane* dont la racine se trouve dans le mot *karov* : «proche». En revanche, le mot utilisé pour «encens», *ketorèt*, est lié à la racine *ketar*, le mot araméen pour «lien». En apportant un sacrifice, le Juif se rapproche de D.ieu. Par l'offrande d'encens, le Juif et D.ieu s'unissent dans une fusion totale.

Ainsi, après que la Torah ait décrit les préparatifs nécessaires pour le Sanctuaire, qui permirent à la Présence Divine d'y résider et donc de résider à l'intérieur de chaque Juif, mentionne-t-elle l'offrande des encens qui permet à ce lien fusionnel de s'établir entre eux. Cette union se réfère plus particulièrement au lien entre l'âme et D.ieu, au niveau de *ye'hida*, une union essentielle, sans rien de comparable.

Comme cela a été mentionné, l'offrande de l'encens est associée à la *ménorah*. La *ménorah* renvoie au Peuple juif, comme on le voit dans le verset : «la lampe de D.ieu est l'âme de l'homme». Et l'âme juive reçoit le potentiel d'étinceler par la Torah et ses *mitsvot*, comme il est écrit : «Une *mitsva* est une lampe et la

Torah est la lumière».

L'allumage de la *ménorah* avait pour but d'attirer cette lumière dans le monde en général. C'est ce qui apparaît de la structure des fenêtres du Beth Hamikdash dont le côté intérieur était plus étroit que le côté extérieur. Car le but n'en était pas de faire pénétrer à l'intérieur la lumière venue de l'extérieur mais de permettre à la lumière de la *ménorah* de rayonner vers l'extérieur. C'est dans le même contexte que nos Sages décrivent la *ménorah* comme «un témoignage pour tous les habitants du monde que la Présence Divine réside en Israël».

A partir de ce qui précède, nous pouvons saisir le lien entre le fait d'allumer la *ménorah*, l'offrande des encens et la Paracha *Tétsavé*. C'est par la *ménorah* que le lien profond établi par l'offrande des encens rayonne dans le monde entier.

Il en va de même pour la Paracha *Tétsavé*. Le nom *Tétsavé* est lié au mot *tsvata* qui signifie «connexion». Pour insister sur l'importance de disséminer la connexion entre D.ieu et le Peuple juif dans le monde entier, la Paracha *Tétsavé* commence par la description de l'allumage de la *ménorah*. Bien que le sujet principal soit les prêtres, en commençant ainsi, l'on attire l'attention, sur le fait que le but essentiel du service des prêtres est de révéler au monde la Présence Divine.

Ces concepts ont leurs parallèles dans le service que nous accomplissons chaque jour. Chaque jour, chacun d'entre nous se réveille comme «une nouvelle création». C'est pourquoi chaque jour, nous renouvelons le lien profond que nous tissons avec D.ieu, ce qu'exprime la récitation de versets relatifs aux offrandes des encens (les *ketorèt*). Nous y mentionnons également le fait qu'ils étaient apportés lors de l'allumage et du nettoyage de la *ménorah*. Cela indique que ce lien que nous entretenons avec D.ieu doit s'étendre à notre monde de la quotidienneté, dans l'esprit de «tous tes actes doivent être accomplis par amour du Ciel» et «dans toutes tes voies, connais-Le».

Après la conclusion des prières matinales, nous concentrons notre attention sur les activités du monde. Il est alors impossible de conserver le même niveau d'attachement à D.ieu que celui que l'on a ressenti au cours de la prière. Néanmoins, au cœur de nos activités concrètes, ce lien essentiel laisse un effet résiduel qui apparaît dans notre conduite. Et c'est ainsi que notre lien des *ketorèt* avec D.ieu forge avec Lui une union éternelle.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 14 février – 5 Adar I

Mitsva négative n° 336 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports avec sa propre fille.

Mitsva négative n° 335: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la fille de sa fille.

Mitsva négative n° 337: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et sa fille.

Mitsva négative n° 338: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de son fils.

Mitsva négative n° 339: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de sa fille.

• Lundi 15 février – 6 Adar I

Mitsva négative n° 340: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre père.

Mitsva négative n° 341: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la sœur de notre mère.

Mitsva négative n° 342: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme du frère du père.

Mitsva négative n° 343: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre fils.

Mitsva négative n° 344: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de son frère.

Mitsva négative n° 345: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre femme.

• Mardi 16 février – 7 Adar I

Mitsva négative n° 348: Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

Mitsva négative n° 349: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

Mitsva négative n° 350: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

Mitsva négative n° 351: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec notre père.

• Mercredi 17 février – 8 Adar I

Mitsva négative n° 352: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec le frère de notre père.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

J'avais toujours rêvé d'organiser une «Campagne d'Etude de la Torah» dans la Yechiva que je dirige : stimuler les étudiants pour qu'ils étudient davantage et offrir à ceux qui se seraient distingués un voyage chez le Rabbi, à New York, pour le 10 Chevat, une date chère à mon cœur, la date où le Rabbi accepta officiellement de devenir notre Rabbi en 1951. En effet, depuis des années, depuis que j'étais moi-même étudiant de Yechiva, j'avais tenu à me trouver au 770 Eastern Parkway à Brooklyn, dans la synagogue du Rabbi ; et même maintenant, alors que je suis marié et que je m'occupe de la Yechiva, j'essaie de garder cette bonne coutume. Mais, bien entendu, je savais qu'amener tous ces étudiants d'Israël à New York n'était qu'un rêve sur lequel il ne fallait pas s'attarder car une telle organisation demande non seulement de nombreux préparatifs mais surtout... des fonds énormes ! Cette année je me suis rendu à New York après les fêtes de Tichri : en effet, comme je m'occupe de la communauté de la ville de Or Yehouda en Israël, je ne peux pas m'absenter pour les fêtes. J'avais donc décidé d'effectuer un rapide aller-retour, juste pour passer Chabbat Béréchit au 770 : partir jeudi soir, arriver vendredi matin et repartir dimanche après-midi.

Ce fut, comme d'habitude au 770, un Chabbat merveilleux. Le 'Hazane s'était surpassé, en chantant tour à tour tous les chants hassidiques des différentes solennités du mois : Roch Hachana, Yom Kippour, Souccot, Sim'hat Torah... Ce fut pour moi comme un lot de consolation ! Tout en priant dans la grande synagogue pleine à craquer, je retrouvais des amis qui vivaient maintenant éparpillés aux quatre coins du monde. J'aperçus surtout un ami très cher dont j'avais entendu qu'il avait fort bien réussi dans la vie comme on dit. Peut-être écouterait-il mes rêves et pourrait-il m'aider à les réaliser ? Mais, d'un autre côté, je pensais que ce n'était pas pour cela que j'étais venu me ressourcer chez le Rabbi.

Dimanche matin, je me rendis à l'aéroport, avec une courte escale, en chemin, au Ohel du Rabbi, à Queens, non loin de l'aéroport JFK. Je suis arrivé un peu en retard à l'aéroport mais,

de fait, ce n'était pas trop grave. Oui mais... Quand je suis passé à la sécurité avant l'embarquement, on m'a arrêté. Je n'ai vraiment pas compris pourquoi. On a examiné attentivement mon passeport. Puis mes valises : tous mes livres ont été ouverts méticuleusement, page par page. On a ouvert mon sac à Téfilines et examiné chacun de mes Téfilines, en déroulant les lanières : là, je suis intervenu en précisant que c'était des objets sacrés et qu'il convenait de les traiter avec respect. Bon, ils ont laissé les Téfilines et inspecté un par un tous les autres objets dans ma valise.

Cela a pris un temps fou. J'expliquai que je devais prendre l'avion (après tout, c'était bien la raison de ma présence à l'aéroport...) mais cela ne semblait pas intéresser les fonctionnaires préposés à la sécurité. Ce n'est qu'après qu'ils m'aient «libéré» qu'on a daigné m'informer qu'il existait un nouveau concept : «sélectionné». Les douaniers ont la consigne de «sélectionner» un voyageur au hasard et d'inspecter à la loupe ses bagages : j'avais eu le «privilege» d'être «sélectionné» par l'ordinateur du service de la Sécurité.

Mais ce privilège devait me coûter cher : l'embarquement était terminé ! J'avais couru vers le comptoir de la Turkish Airlines mais les portes de l'avion qui devait m'amener en Israël étaient déjà fermées. On m'informa qu'on m'avait attendu dix minutes supplémentaires mais il était maintenant trop tard, il était absolument interdit de rouvrir les portes de l'avion ! Celui-ci décolla sans moi !

Je compris que je n'avais pas le choix. On me proposa l'avion suivant qui devait décoller à 21 heures mais pour lequel je devais payer... 750 dollars ! J'étais atterré : payer aussi cher pour un retard dont je n'étais pas coupable ! De toute manière, je ne disposais pas de cette somme !

Hébété, je sortis du terminal, cherchai parmi les voyageurs celui qui pourrait peut-être m'emmener en voiture mais ne trouvai aucun Juif dans la file qui attendait un taxi. Je décidai alors de téléphoner à un de mes amis qui accepta avec plaisir de venir me chercher d'ici vingt minutes pour me ramener à Crown Heights. Je retournai dans le terminal et croisai

un employé de la Turkish Airlines qui, tout heureux, m'informa qu'on me cherchait partout parce qu'il avait été décidé de me donner gratuitement un autre billet pour le vol de 21 heures ! Je me sentais déjà mieux, pressentant que tout allait s'arranger.

Les vingt minutes s'écoulèrent et mon

ami-chauffeur arriva. Il s'excusa : il devait d'abord amener d'autres voyageurs au Ohel et, après un moment passé sur place, il continuerait et m'emmènerait à Crown Heights. Pour moi, c'était parfait car, justement, je n'étais resté que quelques minutes le matin au Ohel à cause du départ prévu. J'aurais ainsi l'occasion de me concentrer davantage sur tout ce que j'avais à demander au Rabbi pour moi-même, ma famille, ma communauté et tout le peuple juif : après tout, peut-être tout cela n'avait-il été qu'un prétexte pour le bon Dieu pour me permettre de prier plus intensément.

Après les préparatifs qu'on a l'habitude de faire avant d'entrer au Ohel, j'écrivis une longue lettre que je lus puis déchirai près du tombeau. Quand je sortis du Ohel, alors que je montai les quelques marches qui mènent à la grande salle, je l'aperçus... justement l'ami que j'aurais voulu contacter pendant Chabbat!

C'était absolument incroyable ! Je venais de demander au Rabbi de m'aider à concrétiser ce rêve fou et je me trouvais maintenant en face de l'ami qui pourrait être un partenaire solide ! Je n'en croyais pas mes yeux !

«Je suis sûr que j'ai dû rester encore quelques heures à New York uniquement pour te parler ! Un sujet très important pour lequel tu pourras peut-être m'aider...»

L'ami en question était lui aussi très ému de cette «coïncidence» et avait compris que je ne plaisantais pas. Nous sommes allés de côté et je lui confiai mon rêve : «Veux-tu prendre sur toi de financer cette initiative ?». Il demanda à ce que nous établissions ensemble le devis des frais impliqués : le voyage et le séjour de trente ou quarante jeunes gens méritants de la Yechiva (je ne pensais pas qu'il y en aurait davantage). Il réfléchit et... accepta !

Quand je suis rentré en Israël, j'ai raconté cela aux professeurs de la Yechiva mais, au début, aucun d'entre eux ne m'a cru. Mais nous avons tout mis en marche et encouragé les étudiants à étudier le maximum : ils se sont mis à la tâche avec enthousiasme : tous se présentaient à l'heure aux cours, ils apprirent des pages entières de Guemara par-cœur ainsi que des chapitres de Tanya. A tout instant du jour et parfois même de la nuit, on entendait la voix de la Torah et on les voyait réviser très sérieusement. Le résultat ? Alors que nous avions mis sur quarante gagnants, ce fut finalement plus d'une centaine de jeunes gens qui prirent l'avion pour New York !

Celui qui part chez le Rabbi après s'être tellement investi en revient complètement transformé. C'est le Rabbi qui nous a appelés, tout s'est arrangé pour le mieux, depuis le début jusqu'à la fin !

Et le mot le plus en vogue maintenant à la Yechiva, c'est... «sélectionné» !

**Rav Hendel – Or Yehouda -
Kfar Chabad N° 1642
Traduit par Feiga Lubecki**

ETINCELLES DE MACHIA'H

Vers le luminaire

«Et tu ordonneras aux enfants d'Israël et ils prendront pour toi de l'huile d'olive pure, concassée pour le luminaire.» (Ex. 27:20)

Les travaux forcés en Egypte préparèrent le peuple juif à recevoir la Torah. C'est ainsi que l'exil constitua le « creuset dans lequel le peuple juif se «raffina» afin de parvenir à cet événement. De la même façon en ce qui nous concerne : la situation de «concassé» - opprimés par l'exil - nous amène au «luminaire», aux plus grandes révélations.

Comme la sortie d'Egypte conduisit le peuple juif au Don de la Torah, la sortie de notre exil nous conduira à celui de son sens profond.

(D'après Likoutei Si'hot vol. 2 Parachat Bo) H.N.

APPEL DU COMITÉ DE SOUTIEN DU BETH LOUBAVITCH

*Le Beth Loubavitch, est toujours
à nos côtés. Dans les temps de
joie ou de difficulté, nous savons
tous que nous pouvons compter
sur lui. Il est là pour nous aider.*

*Pour continuer et aller plus loin,
il a besoin de nous.
Comme lui, répondons présent !*

*Rendons ainsi hommage
au Rav Shmouel Azimov נ"ו*

Participation : 600 € / couple
Participation de Soutien :
1 000 € / couple

**LE COMITÉ DE SOUTIEN
DU BETH LOUBAVITCH**

a le plaisir de vous inviter au

GALA DE MOBILISATION

pour les institutions du

BETH LOUBAVITCH


fondées par Rav Shmouel Azimov נ"ו

**MERCREDI 17 FÉVRIER 2016
à 19h30**

- 8 ADAR I 5776 -

SALONS DOCK PULLMAN

50, AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON
93210 LA PLAINE S.-DENIS



Renseignements et réservations :

COMITÉ DE SOUTIEN DU BETH LOUBAVITCH

Yoram Benhamou - 8, rue Lamartine - 75009 PARIS

Tél: 01 42 80 04 05 | Fax: 01 45 26 35 97 | blgala@yahoo.fr

CENTRES AÉRÉS GAN ISRAËL DU 22 FÉVRIER AU 4 MARS 2016

• Paris 7 ^e -15 ^e	Yossi Mergui	06 22 03 33 07
• Paris 12 ^e	Yossef Martinez	06 61 10 62 10
• Paris 13 ^e	Elie Assouline	06 20 87 35 05
• Paris 19 ^e	Jérémie Sidoroff	06 87 21 73 42
• Antony	Yoni Bokobza	06 46 39 87 85
• Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41
• Boulogne	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
• Clichy - P17	Lévi Uzan	06 49 54 35 66
• Neuilly/Seine	Mme Benkemoun	06 43 72 64 25



**Votre Boîte
de Tsédaka
est pleine !**

Contactez-nous au
01 45 26 87 60

Nous nous ferons un plaisir
de venir la chercher

Vous pouvez également
la déposer au
Beth Loubavitch :
8 rue Lamartine - Paris 9^e
ou 55 rue Petit - Paris 19^e

**Pensez à faire
vérifier vos
Téfilines et Mezouzot**

Un Sofer
est à votre disposition
au Beth Loubavitch
8 rue Lamartine 75009 Paris
(M^o Cadet)
Tél: **01 45 26 87 60**

Vous avez été élève ou professeur
à l'école Beth Hanna garçons ?

SOIRÉE RETROUAILLES DES ANCIENS ÉLÈVES DE BETH HANNA GARÇONS



SAMEDI 5 MARS 2016

à partir de 21h

dans les Salons 'Haya Mouchka : 49/51 rue Petit - 75019 Paris

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative n° 347: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de notre prochain.

Mitsva négative n° 346: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une femme Nidda (impure) durant la période de son impureté, à savoir pendant sept jours pleins.

Jeudi 18 février – 9, Adar I

Mitsva négative n° 52: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous marier avec des hérétiques.

Mitsva négative n° 53: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes d'épouser un homme ammonite ou moabite, même après qu'il s'est converti.

Mitsva négative n° 55: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter les Egyptiens (du peuple d'Israël) et de nous abstenir de nous marier avec eux après leur conversion.

Mitsva négative n° 54: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter (du peuple d'Israël) les descendants d'Esau, après leur conversion.

Mitsva négative n° 354: C'est l'interdiction qui nous a été faite à un Mamzer (enfant illégitime) d'avoir des rapports intimes avec une juive.

Mitsva négative n° 360: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme dont les organes génitaux ont été endommagés, au point qu'il soit incapable de procréer, d'épouser une femme israélite.

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction qui nous a été faite de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.

• Vendredi 19 février – 10 Adar I

Mitsva négative n° 161: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'épouser une femme veuve.

Mitsva négative n° 162: C'est l'interdiction faite au Grand-Prêtre d'avoir des rapports avec une veuve même sans l'épouser.

Mitsva positive N° 38 : Il s'agit du commandement incombant au Grand Prêtre d'épouser une vierge, ainsi qu'il a dit, qu'il en soit glorifié: "Il devra épouser une femme qui soit vierge".

Mitsva négative N° 160 : C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme divorcée. Elle est formulée ainsi dans la Torah: "Une femme répudiée par son mari, ils ne l'épouseront point".

Mitsva négative N° 158 : C'est l'interdiction faite à un prêtre d'épouser une "Zona". Elle est tirée du verset suivant: "Une prostituée (en hébreu: Zona) ou une déshonorée ('Halala), ils ne l'épouseront point".

Mitsva négative N° 159 : C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme "déshonorée" ('Halala), car il est dit: "Une femme prostituée ou déshonorée, ils ne l'épouseront point".

• Samedi 20 février – 11 Adar I

Mitsva négative n° 353: C'est l'interdiction qui nous a été faite de chercher à avoir des contacts avec les femmes pour lesquelles il nous est défendu d'avoir des rapports intimes même si nous n'allons pas jusque là.

Mitsva positive n° 149 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les signes de pureté des animaux domestiques et du gibier, soit des bêtes qui ruminent et ont le sabot fendu, ce qui les rend aptes à la consommation.